

# AVIS D’AFFICHAGE

## **MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D’URBANISME DE LA COMMUNE DU PALAIS-SUR-VIENNE : MODIFICATION D’EMPLACEMENTS RESERVES A VOCATION DE CHEMINEMENTS PIETONS**

### **DATES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu’une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée du PLU du Palais-sur-Vienne se déroulera **du lundi 5 juin au mercredi 5 juillet 2023 inclus.**

### **LIEU DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU du Palais-sur-Vienne ainsi que deux registres où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront déposés **en mairie du Palais-sur-Vienne, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h00 et au siège de Limoges Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune du Palais-sur-Vienne et de Limoges Métropole.

### **PUBLICITE**

Avis affiché en mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole 8 jours au moins avant l’ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune du Palais-sur-Vienne : <https://lepalaisurviennne.fr>
- Site internet de Limoges Métropole : <https://www.agglo-limoges.fr/>

### **DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Adoption d’une délibération par Limoges Métropole sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée.